



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-564

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris /

Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2025-09-16-00008 - Arrêté instituant et fixant la composition, le siège ainsi que la compétence territoriale des commissions de contrôle des opérations de vote compétentes pour Paris en vue de l'élection du député de la 2ème circonscription de Paris à l'Assemblée Nationale des 21 et 28 septembre 2025?? (2 pages)

Page 3

75-2025-09-16-00007 - Arrêté préfectoral instituant et fixant les dates de la commission de recensement des votes compétente pour l'élection du député de la 2ème circonscription de Paris des 21 et 28 septembre 2025?? (2 pages)

Page 6

75-2025-09-16-00011 - Arrêté relatif à la composition de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris du 8 octobre 2025 (2 pages)

Page 9

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-09-16-00005 - Arrêté n° 2025-01115 du 16 septembre 2025?? accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)

Page 12

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2025-09-16-00008

Arrêté instituant et fixant la composition, le siège
ainsi que la compétence territoriale des
commissions de contrôle des opérations de vote
compétentes pour Paris en vue de l'élection du
député de la 2ème circonscription de Paris à
l'Assemblée Nationale des 21 et 28 septembre
2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
instituant et fixant la composition, le siège ainsi que la compétence territoriale des commissions de contrôle des opérations de vote compétentes pour Paris en vue de l'élection du député de la 2^{ème} circonscription de Paris à l'Assemblée Nationale des 21 et 28 septembre 2025

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Grand officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L. 85-1 et R. 93-1 à R. 93-3 ;

Vu le décret n° 2025-769 du 5 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2e circonscription de Paris) ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 15 septembre 2025 portant désignation des présidents et membres composant la commission de contrôle des opérations de vote ;

Sur la proposition du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué deux commissions chargées d'assurer le contrôle des opérations électorales qui se dérouleront à Paris les 21 et 28 septembre 2025, à l'occasion des élections législatives partielles ;

Article 2 : La compétence territoriale, le siège et la composition de chacune de ces commissions sont ainsi fixés :

1^{ère} commission				
Siège de la commission : Mairie du 5 ^{ème} arrondissement - 21 place du Panthéon - 75005 Paris				
Composition au 1^{er} tour – 21 septembre 2025				
Présidente titulaire	Présidente suppléant	Auxiliaire de justice titulaire	Auxiliaire de justice suppléant	Agent de préfecture, secrétaire de la commission
Mme Emmanuelle DUCOS	Mme Elodie GUNNEC	M. Bernard DARTEVELLE	M. Aimé MANDEL	Mme Laura GESLIN
Composition au 2nd tour – 28 septembre 2025				
Présidente titulaire	Présidente suppléant	Auxiliaire de justice titulaire	Auxiliaire de justice suppléant	Agent de préfecture, secrétaire de la commission
Mme Marie HIRIBARREN	Mme Véra ZEDERMAN	M. Raphaël DANA	M. Aimé MANDEL	Mme Laura GESLIN

2^{ème} commission				
Siège de la commission : Mairie du 7 ^{ème} arrondissement - 116 rue de Grenelle - 75007 Paris				
Composition au 1^{er} tour – 21 septembre 2025				
Présidente titulaire	Présidente suppléant	Auxiliaire de justice titulaire	Auxiliaire de justice suppléant	Agent de préfecture, secrétaire de la commission
Mme Elsa LAURENT	Mme Marjolaine GUIBERT	Mme Pascale LASCOUX	M. Philippe BAUDOIN	M. Hugo MARIN
Composition au 2nd tour – 28 septembre 2025				
Président titulaire	Présidente suppléant	Auxiliaire de justice titulaire	Auxiliaire de justice suppléant	Agent de préfecture, secrétaire de la commission
M. Pierre CHAFFENET	Mme Lucile VERMEILLE	Mme Danielle TARDIEU NAUDET	M. Philippe BAUDOIN	Mme Marie-Clotilde MARIOT

Article 3 : Ces commissions pourront s'adjoindre de délégués chargés de la représenter dans les différents bureaux de vote relevant de sa compétence.

Article 4 : Les commissions susmentionnées se tiendront le 21 septembre 2025 pour le 1^{er} tour et le 28 septembre 2025 pour le 2nd tour.

Article 5 : Le préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

Signé

Marc Guillaume

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2025-09-16-00007

Arrêté préfectoral instituant et fixant les dates
de la commission de recensement des votes
compétente pour l'élection du député de la
2ème circonscription de Paris des 21 et 28
septembre 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
***instituant et fixant les dates de la commission de recensement des votes compétente pour l'élection
du député de la 2^{ème} circonscription de Paris des 21 et 28 septembre 2025***

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 175 et R. 107 à R. 109 ;

Vu le décret n° 2025-769 du 5 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection du député de la 2^{ème} circonscription de Paris ;

Vu l'ordonnance du Premier président de la cour d'appel de Paris en date du 15 septembre 2025 ;

Vu la désignation par Madame la maire de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : La commission de recensement général des votes instituée pour l'élection du député de la 2^{ème} circonscription de Paris est composée comme suit pour le 1^{er} tour :

Président :

- M. Peimane GHALEH-MARZBAN, président du Tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- M. Christophe VALENTE, premier vice-président adjoint, suppléant ;

Membres :

- Mme Geneviève GARRIGOS, conseillère de Paris, titulaire ;
- M. René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, titulaire ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, suppléant.

Article 2 : La commission de recensement général des votes instituée pour l'élection du député de la 2ème circonscription de Paris est composée comme suit pour le 2^{ème} tour:

Président :

- Mme Stéphanie HEBRARD, premier vice-présidente, titulaire.
- Mme Anne FEVRIER, vice-présidente, suppléante ;

Membres :

- Mme Geneviève GARRIGOS, conseillère de Paris, titulaire ;
- M. René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, titulaire ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, suppléant.

Article 3 : La commission siège à la Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris

- 1° Elle sera installée le 21 septembre 2025 dès la clôture du scrutin pour le 1^{er} tour ;
- 2° Elle sera installée le 28 septembre 2025 dès la clôture du scrutin pour le 2^{ème} tour .

Article 4 : Les représentants des candidats têtes de liste peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 5 : Le Préfet directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

Signé

Marc Guillaume

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2025-09-16-00011

Arrêté relatif à la composition de la commission
chargée de veiller à la régularité du scrutin et de
proclamer les résultats à l'occasion de l'élection
des juges du tribunal des activités économiques
de Paris du 8 octobre 2025

Arrêté préfectoral n°
relatif à la composition de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris du 8 octobre 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce notamment ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 403/2025 de désignation du 12 septembre 2025 prise par le Premier président de la cour d'appel de Paris ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du premier tour de l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris fixé au 8 octobre 2025, est composée comme suit :

Pour la commission qui se tiendra le vendredi 19 septembre 2025 :

- Mme Laure ALDEBERT, Première vice-présidente, présidente titulaire ;
- Mme Anne-Cécile SOULARD, vice-présidente, présidente suppléante ;
- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente, membre titulaire ;
- Mme Sandra PERALTA, vice-présidente, membre suppléante ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire désigné par le préfet ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléant désigné par le préfet.

Pour la commission qui se tiendra le mercredi 8 octobre 2025 :

- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente, présidente titulaire ;
- Mme Laure ALDEBERT, Première vice-présidente, présidente suppléante ;
- Mme Pascale LADOIRE-SECK vice-présidente, membre titulaire ;
- M. Rémi FERREIRA, Juge, membre suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire désigné par le préfet ;

- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléant désigné par le préfet.

Article 2 : Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du tribunal des activités économiques de Paris. À défaut de greffier, il appartient au Premier président de la Cour d'appel de Paris d'organiser le secrétariat de la commission.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

**Pour Le Préfet de la région Ile- de- France
Préfet de Paris et par délégation,**

Signé

Marc Guillaume

Préfecture de Police

75-2025-09-16-00005

Arrêté n° 2025-01115 du 16 septembre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 16 septembre 2025

ARRETE N° 2025-01115

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police, affectés au sein de la Direction de la police judiciaire de la Préfecture de Police, dont les noms suivent :

- **Mme Gwénaëlle GRANDIOUX**, brigadière-chef, née le 6 avril 1976 ;
- **Mme Sonia SINIGAGLIA**, brigadière-chef, née le 30 juillet 1986.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

LE PREFET DE POLICE

Laurent NUÑEZ Signé